

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOYAN

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Noyan tenue le lundi 6 août 2018 à 19h45, au lieu ordinaire des sessions à laquelle sont présents, mesdames les conseillères Sonia Chiasson, Melissa Gushue et Connie Bleau, messieurs les conseillers Owen MacCallum, Nathan Kaiser et Randy R. Smith, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Réal Ryan.

Est présent, monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-08-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, appuyé de monsieur Nathan Kaiser et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte l'ordre du jour tel que déposé, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2018-08-02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2018**

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018 ;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par madame Sonia Chiasson, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018.

Adoptée

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Aucun.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 juillet 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- Députée Claire Samson – Confirmation d'aide financière de 13 000\$ du programme d'aide à la voirie locale.
- Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville – Résolution Ri-2018-07-997 Conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2019.
- Ville de Bedford – Fin de l'offre de service en matière de prévention incendie.

**TRÉSORERIE**

2018-08-03

**Adoption des comptes à payer en date du 31 juillet 2018**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises ;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par madame Melissa Gushue, appuyé de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise le paiement de la liste des comptes à payer tel que présentée en date du 31 juillet 2018 au montant de 85 761.74 \$ ainsi que toutes les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

### RÈGLEMENTS

2018-08-04

#### Adoption du règlement 531 décrétant la fermeture d'une partie projetée et non ouverte de la rue Simpson, lot 5 240 980

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet de règlement 531 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Sonia Chiasson, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le règlement 531 décrétant la fermeture d'une partie projetée et non ouverte de la rue Simpson, lot 5 240 980.

Adoptée

2018-08-05

#### Adoption du règlement 532 établissant les modalités de publications des avis publics, de procès-verbaux et des règlements municipaux

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet de règlement 532 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Connie Bleau, appuyé de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le règlement 532 établissant les modalités de publications des avis publics, de procès-verbaux et des règlements municipaux.

Adoptée

2018-08-06

#### Adoption du règlement 514-2 établissant les règlements généraux et de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Noyan et abrogeant le règlement 514-1 et avant, s'y référant

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet de règlement 514-2 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Connie Bleau, appuyé de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le règlement 514-2 établissant les règlements généraux et de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Noyan et abrogeant le règlement 514-1 et avant, s'y référant.

Adoptée

### AFFAIRES NOUVELLES

2018-08-07

#### Autorisation de formation pour Guy Bérubé

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, appuyé de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise Guy Bérubé à suivre une formation de perfectionnement « les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des Lois 122, 155 et 108 » qui aura lieu à Beloeil 14 novembre 2018, au coût de 307,00 \$ plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas seront remboursés aux taux en vigueur.

Adoptée

2018-08-08

**Autorisation de formation pour Chad Whittaker**

**Attendu que** la municipalité de Noyan doit se conformer à l'exigence du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU, Q-2, r.34.1) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'un certificat de qualification en traitement des eaux usées est obligatoire pour tout employé qui veille au bon fonctionnement et à l'entretien d'un système spécifique en traitement des eaux usées ;

**Attendu** le fait qu'un employé n'est pas en possession d'un certificat ou d'une carte d'apprenti valides lors de l'exécution des travaux de fonctionnement d'un système spécifique en traitement des eaux usées par station mécanisée constitue une infraction passible d'une amende ;

**Attendu que** le programme de formation requis comprend les exigences suivantes et est dispensé uniquement par le collège de Shawinigan :

- Bloc 1 : Réseau d'égout.
- Bloc 2 : Mesure de débit.
- Bloc 3 : Échantillonnage des eaux usées, suivi des normes de rejet et survol du contrôle de traitement.
- Cours santé et sécurité au travail.

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, appuyé de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise Chad Whittaker à suivre la formation à distance afin d'obtenir la qualification exigée par le ROMAEU, avec le collège de Shawinigan, au coût de 2 300.00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée

2018-08-09

**Adoption d'une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail**

**Attendu que** la municipalité de Noyan a la responsabilité, à titre d'employeur, de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leurs fonctions et la position hiérarchique qu'ils occupent ;

**Attendu que** le conseil municipal souhaite maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous ;

**Attendu qu'à** cet effet, la municipalité désire se doter d'une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail, laquelle s'appliquera à ses représentants (élus ou non-élus), à tous les employés de la municipalité, aux citoyens ou visiteurs, aux sous-traitants et fournisseurs, et plus généralement, à toute personne en contact avec la municipalité de Noyan ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, appuyé de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail, laquelle est annexée au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

Adoptée

*Monsieur le conseiller Nathan Kaiser ainsi que monsieur le maire, Réal Ryan, déclarent un intérêt concernant le point qui suit et quittent la séance du conseil municipal à 20h04.*

*Madame la conseillère, Sonia Chiasson, préside la séance.*

2018-08-10

**Demande d'autorisation CPTAQ aux fins d'aliénation et de lotissement dossier Jacques Ryan**

**Considérant** la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par les Notaires Ménard et Paquette Inc. pour Monsieur Jacques Ryan concernant la vente des lots ; # 5 240 853, # 5 240 350, # 5 240 822 P-5 ;

**Considérant** qu'afin de pouvoir compléter l'analyse du dossier, la CPTAQ demande une résolution du conseil à savoir si la demande est conforme au règlement # 443, concernant le lotissement ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, appuyé de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan confirme que la demande d'aliénation et de lotissement est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur.

Adoptée

*Monsieur le conseiller Nathan Kaiser ainsi que monsieur le maire, Réal Ryan, reprennent place afin de poursuivre la séance du conseil municipal à 20h06. Monsieur Ryan préside la séance.*

2018-08-11

**Demande d'autorisation CPTAQ pour une déclaration d'exercice d'un droit article # 32.1 aux fins d'aliénation et de lotissement dossier Serge Ryan**

**Considérant** la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par monsieur Serge Ryan concernant une déclaration d'un droit, article 32.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

**Considérant** qu'afin de pouvoir compléter l'analyse du dossier la CPTAQ demande une résolution du conseil à savoir si la demande est conforme au règlement # 443, concernant le lotissement ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan confirme que la demande d'aliénation et de lotissement est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur.

Adoptée

**Varia**

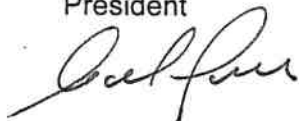
- a) Madame Connie Bleau a confirmé à Madame Josée Ouimet, organisatrice communautaire du CISSS de la Montérégie-Centre, que la municipalité de Noyan se retire de la table des partenaires de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan.

2018-08-12

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h10.

Président



Réal Ryan  
Maire

Secrétaire



Guy Bérubé  
Directeur général / Secrétaire-trésorier